



LE TRAVAIL DE RUE DANS LANAUDIÈRE : VERS UNE VISION RÉGIONALE

PRÉPARÉ PAR

ROBERT PETERSON

Agent de planification/programmation
Prévention des toxicomanies

EN COLLABORATION AVEC



Association pour le travail
de rue D'Autray



Association pour les jeunes
de la rue de Joliette

*Travail de Rue
Repentigny*



Travail de rue
"LE PARCOURS"



Travail de rue Terrebonne

Nous tenons à remercier les personnes suivantes qui ont collaboré à ce document :

Gaétan Ennis	Travail de rue Terrebonne
Sylvain Fillion	Travail de rue Mascouche
Christiane Goyette	Régie régionale de Lanaudière
Ghislaine Jetté	Régie régionale de Lanaudière
Micheline Lemieux	Association pour le travail de rue D'Autray
Hélène Maisonneuve	Association pour les jeunes de la rue de Joliette
Isabelle Pelletier	Association pour le travail de rue D'Autray
Steve Richard	Travail de rue Repentigny
Pierre Themens	Travail de rue Repentigny
Jacynthe Thériault	Association pour les jeunes de la rue de Joliette
Germain Tremblay	Régie régionale de Lanaudière
Guyline Vallée	Association pour les jeunes de la rue de Joliette

Secrétariat :

Josée Charron Direction de santé publique, Régie régionale de Lanaudière

 On peut se procurer une copie de ce document en communiquant à la :

Direction de santé publique
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière
Josée Charron
1000, boul. Ste-Anne
St-Charles-Borromée, Québec J6E 6J2
 (450) 759-1157, poste 4434

Dépôt dans Santécom : 14-2002-017
Dépôt légal : ISBN : 2-89475-137-0
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
Quatrième trimestre 2002

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	3
1. CONTEXTE.....	4
2. ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION	4
2.1 L'analyse du milieu.....	4
2.2 La concertation et le partenariat	4
2.3 Le financement.....	5
2.4 Les conditions minimales d'intervention	5
2.5 Le comité local	6
2.6 La reconnaissance de la contribution des organismes du milieu	6
2.7 L'éthique.....	6
3. LE TRAVAIL DE RUE.....	7
3.1 Définitions.....	7
3.2 Les objectifs du travail de rue	8
3.3 Les activités	10
3.4 La population visée.....	13
ANNEXE 1 : COMITÉ LOCAL	16
ANNEXE 2 : LE TRAVAIL DE RUE	17
RÉFÉRENCES.....	18

1. CONTEXTE

Le travail de rue est identifié par la Régie régionale comme étant un moyen privilégié pour rejoindre les jeunes à risque directement dans leurs milieux de vie.

La Régie régionale ne peut assurer à elle seule le financement récurrent du développement du travail de rue pour l'ensemble de la région. La Régie régionale s'est positionnée sur la façon de reconnaître puis de financer le travail de rue dans la région de Lanaudière. Les éléments qui sont apparus d'importance primordiale sont les suivants : les principes devant guider la pratique du travail de rue et l'éthique inhérente à cette pratique.

La Régie régionale a subventionné quelques projets de travail de rue dans la région. Les plans de transformation 1995-1998 et de consolidation 1999-2002 du réseau de la santé et des services sociaux ont été des occasions de développement et de consolidation de projets de travail de rue dans la région. L'expérience des dernières années a amené la Régie régionale à préciser sa vision du travail de rue. Nous présentons ici quelques éléments qui ont guidé cette réflexion. La prise en considération de ces éléments par les milieux développant des projets de travail de rue, ainsi que des échanges entre les partenaires concernés, devraient être favorables au développement réfléchi et stratégique du travail de rue dans la région de Lanaudière.

Ces éléments de réflexion sont l'analyse du milieu, la concertation et le partenariat, le financement, les conditions minimales d'intervention, le comité local, la reconnaissance de la contribution des organismes du milieu et l'éthique.

Nous tenons à préciser que la présente démarche s'inscrit dans le cadre des travaux effectués lors de rencontres régionales auxquelles participent les coordonnateurs des cinq organismes de travail de rue de la région et un représentant de la Direction de santé publique de la Régie régionale de Lanaudière.

2. ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

2.1 L'analyse du milieu

L'analyse du milieu doit permettre d'identifier les caractéristiques et les besoins particuliers des jeunes ciblés ainsi que les problèmes rencontrés par la communauté. Le travail de rue n'étant pas une solution pour pallier le manque de ressources dans un milieu, la présence d'autres ressources pouvant répondre aux besoins des jeunes rejoints par le travail de rue est une condition essentielle au développement d'un tel projet. Le travailleur de rue ne se substitue pas aux ressources existantes, pas plus qu'il n'a pour mission de combler un manque de ressources.

Le travail de rue doit être issu et être le résultat d'une véritable concertation dans un milieu où il devient impérieux de développer cette pratique.

2.2 La concertation et le partenariat

L'intégration dans le milieu ainsi que le partenariat avec les autres organismes sont des conditions de succès du travail de rue puisqu'ils assurent la complémentarité avec les autres organismes dispensateurs de services de la région.

Un des rôles des organismes concertés est de faire connaître les ressources du milieu aux jeunes de la communauté. Les travailleurs de rue peuvent à ce titre devenir une banque de ressources ambulante auprès des jeunes. Ils deviennent un lien entre les ressources du milieu et les jeunes ciblés.

La mobilisation du milieu est fondamentale. Le milieu doit soutenir les travailleurs de rue. Ceux-ci ne peuvent exister par eux-mêmes. Les ressources locales doivent être concertées en ce qui a trait à la présence de travailleurs de rue dans leur milieu. Un certain consensus doit être présent.

Puisque le travailleur de rue n'est pas un spécialiste, mais un intervenant généraliste, il est important qu'il y ait un arrimage avec les ressources du milieu qui peuvent répondre à des besoins spécifiques ou offrir des services spécialisés aux jeunes qui sont rejoints.

2.3 Le financement

Il n'est pas souhaitable d'assister à l'éclosion de projets temporaires de travail de rue dans diverses localités. Une récurrence doit donc être assurée. Il faut éviter le saupoudrage des argents.

Et ceci, d'autant plus qu'une des étapes importantes de l'actualisation du travail de rue dans un nouveau milieu demande un minimum de six à huit mois d'*infiltration* (voir page 9).

Les éléments suivants sont à considérer concernant le budget nécessaire au développement du travail de rue :

- coordination et supervision ;
- salaires : deux travailleurs de rue rémunérés (idéalement un homme et une femme, le même nombre d'heures pour chaque intervenant) ;
- argent de poche ;
- frais de déplacement ;
- téléphone, pagette, cartes d'affaire.

Les projets doivent pouvoir assurer une rémunération raisonnable et continue des travailleurs de rue afin d'assurer l'intensité et la qualité des interventions. Le missionariat et le bénévolat nous apparaissent comme étant difficilement compatibles avec les exigences de la pratique. Le financement du projet doit permettre aux travailleurs de rue d'assurer une présence suffisante auprès des jeunes ciblés et de leur assurer un revenu suffisant afin de maintenir leur implication dans le temps.

2.4 Les conditions minimales d'intervention

De par son statut et des conditions dans lesquelles il se réalise, le travail de rue ne se compare pas aux autres types d'intervention.

Les conditions minimales d'intervention représentent quelques repères pour les milieux qui se questionnent sur le développement d'un projet de travail de rue.

- L'exigence de la tâche et les conditions dans lesquelles interviennent les travailleurs de rue excluent l'embauche temporaire (ex.: saisonnier).
- Le même nombre d'heures pour chaque intervenant doit leur permettre d'assurer une présence suffisante.

2.5 Le comité local

Nous croyons que le travail de rue doit être supporté localement par un comité (rattaché à une table de concertation intersectorielle lorsque celle-ci existe). Ce comité local doit être formé des personnes qui font la promotion d'une ressource de travail de rue dans leur milieu. Les travailleurs de rue doivent être encadrés par ce comité ayant développé une certaine compétence dans ce domaine d'intervention.

L'Annexe 1 présente plus en détail les rôles et responsabilités du comité local en ce qui a trait à l'analyse des besoins du milieu, à la promotion du travail de rue, à la recherche de financement, à l'accueil des travailleurs de rue et à l'encadrement administratif.

2.6 La reconnaissance de la contribution des organismes du milieu

Dans la région, les maisons de jeunes, les maisons d'hébergement, les organismes de justice alternative et les organismes communautaires spécialisés en toxicomanies ont contribué au développement du travail de rue. De par sa nature, le travail de rue a ses propres points sensibles. Étant appelés à être en relation avec des jeunes qui ont développé une certaine méfiance envers les ressources traditionnelles, envers le monde des adultes et envers les différentes figures d'autorité, nous considérons de toute première importance d'éviter au maximum la possibilité de confusion des rôles. Nous insistons sur le fait que les travailleurs de rue soient prudents quant à leur rattachement administratif à de telles ressources en ce sens qu'ils ne doivent pas avoir à faire figure d'autorité ou occuper un rôle où ils doivent faire respecter la discipline ou un code de vie. Au contraire, pour rejoindre les jeunes visés, le travailleur de rue doit respecter les lois du milieu. À ce sujet, le travailleur de rue doit, en tout temps, faire prédominer et préserver la relation développée avec le jeune avant de représenter, de défendre ou d'actualiser les attentes ou les valeurs de la société.

Les philosophies d'intervention de ces types de ressources (marquées par la prédominance d'une conception globale du jeune, une importance accordée à la prévention, une approche plus pragmatique que moralisante pouvant se rapprocher, pour certaines ressources, de la philosophie de la réduction des méfaits) et leur présence dans les milieux en font des ressources toutes indiquées pour amorcer la réflexion et l'analyse de la pertinence d'un tel projet dans leurs communautés.

2.7 L'éthique

La confiance et la confidentialité sont les pierres angulaires du travail de rue.

Parce que cette pratique permet d'être en contact avec des jeunes qui présentent des caractéristiques ou manifestent des comportements qui peuvent être inhabituels, voire exceptionnels, il faut être très prudent avec les informations recueillies et ne pas présenter en terme de généralités ce qui est plutôt de l'ordre de la singularité. Ainsi, nous avons pu constater que par inexpérience, par ignorance ou par manque de formation, de support et d'encadrement, des individus se présentant comme travailleurs de rue ont véhiculé dans leur milieu et parfois même à des instances politiques ou médiatiques, des informations qui se sont avérées par la suite fausses, non-fondées ou de l'ordre de la rumeur (i.e. statistiques alarmistes concernant la consommation de drogues, informations concernant la propagation épidémique de supposés comportements dangereux, échange d'information avec les corps policiers sans le consentement du jeune, etc.).

Nous croyons que la prise en considération de ces pistes de réflexion permettra de développer stratégiquement le travail de rue dans la région et d'éviter les dérapages. Car, même si cette pratique est récente sur notre territoire, l'expérience d'autres régions ainsi que des faits qui se sont déroulés dans la région nous incitent à une très grande prudence.

3. LE TRAVAIL DE RUE¹

3.1 Définitions

En plus de son réseau « officiel » de services sociaux et de santé, la région de Lanaudière voit, tout comme l'ensemble des régions du Québec, se développer une « myriade de pratiques communautaires jeunesse qui touchent de nombreux champs d'intervention : animation locale auprès des 12-18 ans (maisons de jeunes), hébergement pour les jeunes adultes, insertion professionnelle pour les 16-30 ans, groupes spécialisés (toxicomanie, suicide, etc.) et ressources alternatives. Le travail de rue est l'un de ces modes d'intervention jeunesse à caractère communautaire » (Pharand, 1995, p. 7).

L'auteur apporte davantage de précision au terme *travail* qui fait référence « à un type d'approche, à un moyen d'action, à un modèle d'intervention ou à une forme de pratique. Quant au terme *rue*, il est employé au sens large pour désigner des milieux de vie publics. La caractéristique du travail de rue tient donc au fait de rejoindre les personnes visées dans leur milieu naturel, dans le but d'agir auprès d'eux » (Pharand, 1995, p. 13).

En ce qui a trait à la distinction, qui nous apparaît fondamentale, entre travail de rue et travail de milieu, l'auteur signale qu'en tant que modes d'intervention terrain, ils s'avèrent différents l'un de l'autre en ce qui a trait aux lieux d'exercice de la pratique, aux activités qui sont offertes et aux caractéristiques des jeunes qui sont rejoints.

Ainsi, « Le *travail de rue* renvoie à un moyen d'action qui s'exerce dans des milieux de vie publics (rue proprement dite, parcs, arcades, bars, centres d'achat, etc.). Aucune autorisation n'est requise pour y avoir accès. Dans la rue, le travailleur est testé par les jeunes, puis reconnu. Il rencontre les jeunes sur leur terrain, d'après leurs codes. (...) Le *travail de rue* s'exercerait avec des jeunes en transit dans les espaces qu'ils fréquentent : arcades, maisons de crack, réseaux de prostitution, etc. Le travailleur de rue interviendrait surtout avec les jeunes, peu avec leurs parents, puisque ces jeunes sont en rupture avec l'autorité » (Pharand, 1995, p. 15-16).

Pour Pharand (1995), le travail de rue se caractérise donc par :

- une approche globale et non institutionnelle des jeunes qui vivent des difficultés ;
- une présence dans les milieux de vie des jeunes ;
- un travail de démocratisation de la relation basée sur la confiance et le respect réciproques ;
- un accompagnement des jeunes dans leur évolution à travers les événements de leur vie quotidienne ;
- un travail de médiation entre les jeunes, leur milieu naturel et les institutions ;
- une intervention au ras du sol.

D'autre part, « Le *travail de milieu* aurait un sens plus large et inclurait également des milieux de vie privés ou plus formels, comme la famille, l'école, la maison de jeunes. Il aurait donc

¹ L'annexe 2 présente, sous la forme d'un tableau synthèse, les principaux éléments de cette section.

d'avantage une connotation d'**organisation communautaire** (*c'est nous qui soulignons*). Le rôle de médiation avec les structures d'autorité y occuperait une plus large part. Un protocole d'entente serait nécessaire avec le milieu pour y travailler (ex.: permission à obtenir de la direction d'école). (...) Le *travail de milieu* s'exercerait dans un environnement plus stable : famille, corridors d'école, maison de jeunes, etc. Le travailleur de milieu interviendrait pour moitié avec les jeunes et pour moitié avec leurs parents ou les adultes responsables. Il ferait un exercice d'organisation du milieu » (Pharand, 1995, p. 15-16).

Les éléments suivants sont autant de rôles que se donnent les travailleurs de rue au travers des multiples formes que peuvent prendre leurs interventions de généralistes :

- écoute
- accompagnement
- médiation
- références
- représentation
- sensibilisation des partenaires et de la communauté
- défense des droits des jeunes
- information sur le travail de rue
- concertation

Dans les pages qui suivent, nous aborderons les objectifs du travail de rue, tel que nous le préconisons dans la région, les types d'interventions auxquels cette pratique donne lieu et les caractéristiques des jeunes qui ont été rejoints jusqu'à maintenant.

3.2 Les objectifs du travail de rue

« Car, spécifions-le, la tâche des travailleurs de rue ne consiste pas à aller au-devant de l'intervention, mais plutôt d'être là lorsque l'on a besoin d'eux... ».

Bibeau et Perrault, 1995, p. 222

Lors de la planification de leurs interventions, les travailleurs de rue abordent le jeune dans sa globalité, mais ils considèrent aussi l'émergence et la présence de facteurs de risque qui le rendent plus vulnérable à développer des problèmes de santé et pouvant être des obstacles à son épanouissement, son développement et son bien-être. En ce sens, les interventions des travailleurs de rue sont du niveau des préventions primaire (plus particulièrement dans les domaines de la planification des naissances, des MTS et du sida, des maladies infectieuses et de l'abus d'alcool et des drogues) et secondaire (dépistage et intervention précoce auprès de jeunes présentant plusieurs facteurs et des comportements à risque). Une complémentarité avec le programme régional de distribution de seringues est aussi assuré par les travailleurs de rue.

Avant de se concrétiser par une pratique spécifique, le travail de rue se traduit aussi en terme d'objectifs particuliers.

Objectif général :

Par le travail de rue, favoriser la prise en charge des jeunes qui ne sont pas rejoints et/ou qui ne se laissent pas rejoindre par les services offerts par le réseau traditionnel en offrant une aide « ambulante » aux jeunes et qui tente prioritairement de les amener à un mieux-être.

L'approche préventive est au premier plan. Le travailleur de rue est aussi amené à épauler le jeune qui vit une difficulté, à l'accompagner ou à le référer aux organismes dispensateurs de services de la région.

Ces jeunes se retrouvent principalement dans la rue et dans certains lieux publics tels les parcs, les arcades, les cours d'écoles (en dehors des heures de cours), les centres d'achats, derrière certains bâtiments, dans les boisés, à l'aréna, les bars, les salles de billard, des appartements privés, des lieux de consommation de drogues,... Ces lieux ont comme caractéristique d'être des espaces de marginalité symptomatiques d'un certain retrait par rapport au monde des adultes et aux services qui leurs sont offerts. En plus de permettre aux jeunes d'entrer en contact avec lui selon leur gré, leur désir et leur rythme, le travailleur de rue suit les jeunes dans leurs migrations saisonnières, puisque les lieux d'intervention varient au rythme des saisons.

Objectifs spécifiques :

1. Établir une relation significative avec les jeunes dans le respect de leurs choix, leur style et leurs valeurs.
2. Fournir aux jeunes l'information récente concernant leurs comportements à risque dans un langage adapté.
3. Faire connaître aux jeunes et démystifier les ressources existantes dans leur milieu afin d'en favoriser l'utilisation.
4. Aider le jeune à accéder aux différentes ressources du milieu.
5. Mettre en contact (par accompagnement ou par référence) les jeunes qui vivent des difficultés d'adaptation avec les autres ressources jeunesse de leur milieu.
6. Dépister les aidants naturels, accroître leurs habiletés et les supporter dans leurs actions.
7. Favoriser la concertation des différents partenaires du milieu (communautaire, public, parapublic et privé).

S'inscrivant dans une stratégie d'éducation globale, le travailleur de rue est amené à informer le jeune, à l'aider à exprimer ses émotions, à identifier ses valeurs et à définir ses orientations, à le confronter face à ses propres paradoxes, à lui faire voir les conséquences de ses actes, à l'accompagner et à le soutenir dans ses démarches.

Les travailleurs de rue sont aussi sollicités à participer à des enjeux plus globaux sous-tendus par une philosophie et une conscience sociale aiguisée :

- Offrir des alternatives aux comportements à risque en améliorant les conditions de vie des jeunes.
- Promouvoir et protéger les droits des jeunes (alimentation, santé, éducation, loisir,...).
- Sensibiliser la communauté aux réalités vécues par les jeunes.
- Participer à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes.
- Soutenir et encourager la prise de parole et de pouvoir des jeunes.
- Influencer la communauté à développer des attitudes humanistes et tolérantes envers les jeunes afin de permettre l'émergence d'une vision différente des problèmes sociaux et l'exploration de nouvelles solutions.

3.3 Les activités²

« En ne portant pas de jugement sur les personnes qu'ils sont conviés à soutenir, ces travailleurs (de rue) peuvent facilement gagner leur confiance, alors qu'autrement cette «clientèle» échappe totalement au service régulier des institutions, quelles qu'elles soient. (...) le contact avec le travailleur de rue s'avère souvent être le seul lien informel positif avec le système ». Bibeau et Perrault, 1995, p. 221

Le travail de rue contribue à la réconciliation entre le jeune, l'intervenant et le milieu.

L'établissement de liens empreints de respect mutuel donne au travailleur de rue l'opportunité de devenir un agent d'influence au sein des groupes de jeunes. Les liens de confiance qui se tissent entre lui et le jeune placent le travailleur de rue dans une situation privilégiée pour aborder, d'une façon globale, les différents aspects de la santé du jeune. L'efficacité de l'intervention quant à elle dépend beaucoup de la crédibilité que se crée le travailleur de rue dans ses lieux de pratique.

Les activités réalisées par les travailleurs de rue vont de l'infiltration sociale du milieu de la rue jusqu'à l'organisation de soirées thématiques en passant par l'accompagnement et la référence.

Par l'infiltration du milieu des jeunes de la rue, le travailleur de rue entre en contact avec des jeunes à risque de la région et établit des liens avec les personnes ressources. Il élargit et adapte ses interventions en fonction de ses connaissances acquises dans le milieu des jeunes de la rue.

Les travailleurs de rue apportent ainsi de l'information et de l'aide aux jeunes qui éprouvent différentes difficultés d'ordre psychologique, social, affectif et sanitaire afin d'améliorer leur santé et leur bien-être.

« De plus, les travailleurs de rue apportent beaucoup de soutien moral et d'encouragement aux jeunes dans le besoin. Ils les supportent, les valorisent en fonction de leurs forces personnelles. Les intervenants travaillent ainsi l'estime des jeunes, leur redonnent un espoir de s'en sortir. Ils envoient également des messages aux jeunes qui n'ont pas encore réalisé l'ampleur de leurs problèmes » (Paquet et Richard, 1995, p. 6).

Intervenant dans des conditions hors normes et hors cadres, tel que l'impose le « réseau d'aide traditionnel », les travailleurs de rue rencontrent directement les jeunes dans leur milieu ; ce qui constitue un atout majeur pour les rejoindre. Les intervenants sont ainsi au coeur du quotidien des jeunes.

« Une des conditions essentielles de succès du travail de rue est de s'intégrer lentement et graduellement dans le milieu fréquenté par les jeunes de façon à respecter le rythme du milieu. Les travailleurs de rue font ainsi de l'observation participante pour connaître le milieu et les conditions de vie dans lesquels les adolescents vivent.

² Inspiré ou extrait de Pharand (1995) et de Paquet et Richard (1995).

De plus, ils fréquentent assidûment et régulièrement les lieux privilégiés par les jeunes afin d'entrer en contact avec eux. Somme toute, l'intégration dans le milieu, même si elle est nécessaire, demeure difficile pour les intervenants : un travail de longue haleine qui dure entre trois et six mois » (Paquet et Richard, 1995, p. 7).

Adoptant en quelque sorte le rythme de vie des jeunes, les intervenants travaillent davantage en soirée et pendant une partie de la nuit. Compte tenu des heures d'ouverture et de disponibilité des ressources, les travailleurs de rue sont amenés à travailler aussi de jour, particulièrement en ce qui a trait au développement et au maintien des liens avec les ressources et à l'accompagnement des jeunes vers celles-ci.

Pour atteindre les objectifs fixés, la pratique implique une intervention plus large sur les compétences sociales des jeunes, sur leur estime de soi et sur leur capacité de combler leurs besoins vitaux. Pour répondre à certains besoins des jeunes, le travailleur de rue peut être amené à intervenir dans des domaines pouvant porter à controverse. Quelques exemples :

- Distribution de condoms
- Promotion du « sexe sécuritaire » (*safe sex*)
- Promotion du non-partage de seringues
- Distribution de seringues
- Gestion de la consommation de psychotropes

De plus, le travailleur de rue est inévitablement appelé à être mis au courant de la commission d'actes illégaux par des jeunes. D'où l'importance que son rôle soit clair et son mandat libéré de toute contrainte découlant d'une confusion de rôles ou d'attentes particulières d'un employeur ou d'une instance décisionnelle.

Le défi consiste à favoriser des comportements sains pour la santé tout en maintenant un discours non moralisateur.

Les tableaux qui suivent présentent chacune des phases de déploiement du travail de rue dans les milieux³. Il s'agit de la phase d'accueil et prise de contact, de la phase d'infiltration, de la phase d'intervention, de l'activité « référence et accompagnement » et, finalement, de l'activité « action-concertation ».

³ Adapté de AJRJ (2001). Pages 7-8.

Phase d'observation et prise de contact

Période de prise de connaissance et de contact des réalités des jeunes ainsi que de leurs milieux de socialisation. Cette période permet aussi de développer des liens avec les différentes ressources pouvant répondre aux besoins des jeunes.

- Visiter les endroits susceptibles d'être des lieux de rassemblement pour les jeunes.
- Être présent dans ces milieux et ce, aux heures de fréquentation des jeunes.
- Connaître leurs déplacements et établir une routine de visite.
- Regarder et écouter pour échanger, mais ne pas intervenir, à moins d'une urgence.
- Observer les rapports jeunes-adultes et jeunes-jeunes.
- Identifier les leaders de ces groupes de jeunes.
- Visiter les ressources communautaires et publiques.
- Identifier les acteurs de l'école et des autres ressources avec qui il sera susceptible de collaborer.
- Décoder le langage de la rue ainsi que ses règles de conduite.

Les endroits visités par le travailleur de rue sont les parcs, arcade, centre d'achats, etc. Les heures de travail sont en lien avec le déplacement des jeunes ainsi que leurs besoins.

Phase d'infiltration

Ensemble des actions d'observation et de repérage par lesquelles les travailleurs s'intègrent au milieu, s'introduisent auprès des jeunes. C'est une période d'approvisionnement où les jeunes « testent » en quelque sorte le travailleur de rue en vue de son « accréditation ».

- Établir un horaire régulier de visites dans les endroits fréquentés par les jeunes.
- Créer des contacts significatifs avec les jeunes basés sur la confiance et le respect.
- Participer aux activités des jeunes (discussion, billard, etc.).
- Rejoindre les jeunes qui ne sont pas rejoints par les services traditionnels.
- Développer une vision globale de la dynamique des jeunes et de leurs problématiques.
- Sensibiliser les jeunes sur les risques reliés à la consommation de psychotropes et faire de la prévention au niveau des différentes problématiques jeunesse (VIH-sida, MTS, grossesse précoce, taxage, etc.).
- Répondre aux besoins des jeunes par différents moyens dont la référence, l'accompagnement, l'écoute, le support, la distribution de condoms, etc.

Les endroits visités et les heures de fréquentation du travailleur de rue durant cette étape sont les mêmes qu'à l'étape d'observation ; mais de façon plus ciblés et avec plus d'intensité.

Phase d'intervention

Action qui vise à entretenir une relation d'aide plus assidue auprès d'une personne vivant des difficultés importantes (contacts téléphoniques, visites à domicile, rencontre dans un restaurant, etc.).

- Intensifier sa présence auprès des jeunes.
- Solidifier les contacts établis avec les adolescents.
- Répondre à leurs différentes demandes dans le but d'améliorer leur qualité de vie.
- Amener les jeunes à se questionner face à leurs comportements.
- Travailler en étroite collaboration avec les partenaires du milieu.
- Supporter et encourager les jeunes dans leurs démarches.
- Supporter et encourager les jeunes dans le développement de projets et d'activités.

Dans cette phase, le travailleur de rue intensifie son action auprès des jeunes dans le but de répondre à leurs besoins. Il est bien implanté dans le milieu des jeunes et est un adulte significatif auprès d'eux. Son horaire est variable et adapté à la réalité du milieu où les jeunes évoluent.

Activité « référence et accompagnement »

Action par laquelle le travailleur de rue accompagne un jeune dans ses démarches de résolution de problèmes en le mettant en contact avec la ressource d'aide la plus appropriée à ses besoins.

Activité « action-concertation »

Rencontres de différentes ressources d'aide et intervenants jeunesse afin de rendre accessibles les services aux jeunes de façon personnalisée. Collaborations au quotidien et aussi à des projets ponctuels.

3.4 La population visée⁴

De par sa façon d'être et de faire, le travailleur de rue obtient parfois le privilège d'établir un contact significatif avec ces jeunes. L'expérience acquise par les travailleurs de rue ces dernières années nous permet de tracer un certain profil de ces jeunes de la région.

Ces jeunes verbalisent leur « mal-être » à l'intérieur d'une famille éclatée ou désorganisée, de laquelle bien souvent ils sont éjectés. Ils se sentent exclus des structures décisionnelles de l'école et déshumanisés par son anonymat. Ils n'ont plus d'attentes et d'ambitions quant à ce qu'ils seront demain, comme adultes. Ils se détournent de ce « non-avenir » qui les assujettit et les pousse à un désengagement.

⁴ Inspiré ou extrait de Pharand (1995), de Paquet et Richard (1995) et de documents inédits de l'AJRJ.

Ces jeunes se sentent seuls et n'ont pas d'adultes significatifs-positifs près d'eux. Ils se reconnaissent certaines difficultés, mais n'osent pas utiliser les ressources en place (par non-connaissance, par méfiance ou parce qu'ils n'ont aucun sentiment d'appartenance face aux services offerts).

Ces jeunes « marginaux » dérangent nos valeurs, notre tranquillité, par leur présence, leur habillement, leur attroupement. Cependant, par crainte, par ignorance de comment les approcher, ces jeunes sont laissés à eux-mêmes et risquent de s'isoler et de développer des comportements à risque.

Ainsi, des liens peuvent être établis entre leur état émotif, leur état d'isolement social, leur état économique précaire et des comportements à risque divers qui sont autant de facteurs pouvant entraver leur développement ou leur bien-être.

Les jeunes de la rue sont généralement rébarbatifs à toute forme d'encadrement et le travail de rue devient un moyen privilégié de rejoindre ceux et celles qui n'auraient pas accès aux différentes ressources du milieu.

Les champs d'intervention les plus courants touchent les problèmes familiaux, amoureux, d'intégration sociale, de désœuvrement, d'isolement, de pauvreté, de violence physique et psychologique et des carences affectives qui se manifestent aussi par la tentation d'aller du côté de certains comportements marginaux ou à risque.

Les diverses difficultés et problématiques rencontrées sont de divers ordre :

- information déficiente au sujet de la contraception ;
- information déficiente concernant la consommation d'alcool et de drogues ;
- sexualité à risque : MTS/sida, grossesses précoces ou indésirées ;
- avortements ;
- problèmes scolaires et décrochage ;
- violence (par ou envers les parents, les autres jeunes, conjugale) ;
- rejet et abandon ;
- peines d'amour ;
- répétitions d'échecs amoureux ;
- angoisse et désespoir face à l'avenir ;
- idées suicidaires et tentatives de suicide ;
- problèmes de santé mentale ;
- pauvreté ;
- accès limité au marché du travail ;
- criminalité ;
- consommation abusive d'alcool et de drogues ;
- prostitution ;
- phénomène de gang.

« Le travailleur de rue situe les difficultés de parcours du jeune dans un contexte global. Bien qu'il puisse agir en fonction d'une problématique particulière, par exemple l'abus de drogues, il ne perd jamais de vue l'ensemble des aspects de la vie du jeune. Le jeune est pour lui un individu à part entière, avec son histoire, ses besoins, ses attentes, ses valeurs, ses perceptions, bref son identité et sa dignité propres. » (Pharand, 1995, p. 23).

En plus de ces personnes à risque élevé, d'autres jeunes sont aussi rejoints. Ces derniers vivent encore dans leur milieu familial, sans y investir. Ils préfèrent se tenir en gang dans les parcs, les centres d'achat, derrière le Cégep, les arcades, etc.

« Banque de ressources itinérante, il peut informer les jeunes sur les questions qui les préoccupent et les diriger vers les personnes et ressources appropriées. Le travailleur de rue n'est ni thérapeute, ni parent, ni organisateur de loisirs, ni avocat. » (Pharand, 1995, p. 30).

ANNEXE 1

COMITÉ LOCAL

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ LOCAL	
Analyse des besoins du milieu	<ul style="list-style-type: none"> • Besoins des jeunes • Réponses du milieu à ces besoins • Réactions du milieu face à l'expression de ces besoins • Évaluation de la pertinence du développement du travail de rue
Promouvoir le travail de rue	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur la pratique • Faire connaître la pratique
Soutenir financièrement la pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer les diverses sources de financement • Susciter l'implication de la municipalité, de la communauté, des organismes socio-économiques • Activités d'autofinancement
Accueillir les travailleurs de rue	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer les liens avec les ressources du milieu • Favoriser le support local des travailleurs de rue (ex.: rencontres régulières avec un intervenant du milieu) • Fournir des lieux physiques, pied à terre (téléphone, salle de réunion, filière, babillard, etc.) • Apporter du support aux travailleurs de rue • Encadrer les travailleurs de rue, particulièrement en ce qui a trait à l'adhésion et au respect d'un code d'éthique et au respect de certaines orientations et directives au niveau de la pratique elle-même <p style="border: 1px dashed black; padding: 5px; margin-top: 10px;"><i>Comme les travailleurs de rue se sentent parfois démunis et impuissants à intervenir adéquatement auprès des jeunes, il devient alors nécessaire qu'ils se resourcent constamment par des retours d'équipe et de la supervision. Ces rencontres seront l'occasion pour le travailleur de rue de verbaliser ses observations, ses perceptions, ses opinions, ses orientations ainsi que ses sentiments personnels face aux situations et aux jeunes qu'il rencontre dans la rue.</i></p>
Assurer l'encadrement administratif	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du personnel • Gestion financière

ANNEXE 2

LE TRAVAIL DE RUE⁵

Type de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Généraliste, travaille dans la globalité sur une base volontaire et dans le respect des modes de vie • Relation d'être et d'aide • Répond davantage aux besoins exprimés par un individu • Devrait être rattaché à un organisme ayant un mandat de travail de rue • Visée davantage individuelle
Population visée	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes en rupture, marginalisées, en difficulté • Comportements à risque fréquents • Situations de crise et d'urgence, déséquilibre • Jeunes âgées de 12 à 25 ans et leur entourage
Lieux d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Rue, bars, brasseries, piqueries, appartements, restaurants, saunas, lieux de prostitution, « squatts », arcades, centres d'achats, parcs, cours d'écoles
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Être des adultes significatifs présents, disponibles et accessibles, dans le but d'améliorer la santé, le bien-être et les conditions de vie
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Entrer en relation • Prévenir l'apparition de comportements à risque • Favoriser le développement de l'autonomie de la personne accompagnée • Apporter l'aide requise • Sensibiliser aux comportements sécuritaires • Réduire les méfaits
Moyens utilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement • Écoute, support • Évaluation des besoins • Diffusion d'information • Référence et accompagnement personnalisés • Dépistage de problématiques • Distribution de matériel préventif • Banque de ressources ambulante
Horaires de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement le soir et la nuit • Sur semaine et fins de semaine

Distinction entre travail de rue et travail de milieu⁶ :

Travail de rue

Le mandat vient de la personne accompagnée.

Travail de milieu

L'intervention constitue une réponse suite à un constat d'une problématique sociale dans un milieu donné.

⁵ Inspiré de la DSP de la Montérégie (2001). Page 29.

⁶ Voir aussi à la page 7 du présent document.

RÉFÉRENCES

- AJRJ (1995). *Si t'es D'accord, Agis... (SIDA)*. Document inédit. Joliette, QC.
- AJRJ (1996). *Pour l'Amour des jeunes : le travail de rue*. Document inédit. Joliette, QC.
- AJRJ (1999). *Rapport d'activité MTS-Sida 1998*. Joliette, QC.
- AJRJ (2001). *Rapport annuel 2000-2001*. Joliette, QC.
- ATRueQ (s.d.). *Code d'éthique*. Document inédit.
- AUDET, M., BRISEBOIS, I. (1998). *L'approche par les pairs chez les jeunes ciblés par le travail de rue. Protocole d'évaluation*. Saint-Hubert, QC : Régie régionale de la Montérégie.
- BIBEAU, G., PERRAULT, M. (1995). *Dérives montréalaises. À travers des itinéraires de toxicomanes dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve*. Montréal : Boréal.
- BOUCHARD, C. (1992). *L'aide naturelle comme alternative aux services traditionnels en toxicomanie. Projet d'intervention*. Rimouski, QC : Département de santé communautaire du Centre hospitalier régional de Rimouski.
- BRISSON, P. (1998) *L'approche de réduction des méfaits : sources, situation, pratiques*. Montréal : Comité permanent de lutte à la toxicomanie.
- CENTRE AIDE ET PRÉVENTION JEUNESSE DE LÉVIS INC (1985). *Rapport du projet « Toile d'araignée » Volet jeunes*. Document inédit.
- CENTRE JEUNESSE TERREBONNE (1999). *Rapport d'activité MTS-Sida 1998*. Terrebonne, QC.
- COMITÉ PERMANENT DE LUTTE À LA TOXICOMANIE (1997). *Avis sur L'Objectif de la Politique de la santé et du bien-être de 1992 qui porte sur l'alcoolisme et l'usage abusif de psychotropes au Québec*. Montréal : CPLT.
- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE (2001). *Cadre de référence pour le travail de proximité en Montérégie*. Longueuil, Qc : RRSSS Montérégie.
- DUBÉ, N. (1998). *Le travail de milieu en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine : origines et pratiques. Rapport de recherche*. Gaspé, QC : Direction de la santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
- LAMOUREUX, G. (1998). *Conférence prononcée à Chersey, le 18 mars 1998*.
- LOUIS, S. (1993). « *Le silence de la rue: Des travailleurs sociaux coincés entre la police et le secret professionnel* ». *La Presse*, samedi le 17 juillet.
- PAQUET, M., RICHARD, C. (1995). *Une expérience de travail de rue à Joliette : bilan des quatorze premiers mois*. St-Charles-Borromée, QC : Régie régionale de Lanaudière.

- PAQUET, M., RICHARD, C. (1995). « Le travail de rue à Joliette... une expérience au coeur du quotidien ». *Regard sur la santé publique lanaudoise*, 2 (2).
- PAQUET, M., RICHARD, C., BALS, M. (1998). *Le travail de rue à Joliette : évaluation du partenariat et étude exploratoire des effets sur la clientèle*. St-Charles-Borromée, QC : Régie régionale de Lanaudière.
- PAQUET, M., RICHARD, C., BALS, M. (1998). « Le travail de rue à Joliette : évaluation du partenariat ». *Regard sur la santé publique lanaudoise*, 5 (4).
- PAQUET, M., RICHARD, C., BALS, M. (1999). « Le travail de rue à Joliette : une étude exploratoire auprès des jeunes et des adultes ». *Regard sur la santé publique lanaudoise*, 6 (1).
- PETERSON, R. et coll. (1997). *Le travail de rue dans Lanaudière : esquisse d'un mandat régional*. St-Charles-Borromée : Direction de la santé publique de Lanaudière. Document de travail.
- PHARAND, S. (1995). *Le travail de rue au Québec. Revue documentaire*. Rimouski, Qc : Unité de santé publique du Centre hospitalier régional de Rimouski.
- REFUGE LA PIAULE (s.d.). *Le travail de rue : de l'oral à l'écrit*. Document inédit.
- RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1996). *Plan de transformation - répartition budgétaire - organismes communautaires jeunesse*. Fiche synthèse : document # 1879. St-Charles-Borromée, QC : Régie régionale de Lanaudière.
- TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE DE LA RIVIÈRE DU NORD (s.d.). *Projet « Travail de rue »*. Document inédit.

LES RESSOURCES EN TRAVAIL DE RUE DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE :



ASSOCIATION POUR LES JEUNES DE LA RUE DE JOLIETTE

144, rue Saint-Joseph #213
Joliette (Québec)
J6E 5C4
(450) 753-3692
ajrj@pandore.qc.ca



TRAVAIL DE RUE TERREBONNE

656, rue St-Pierre
Terrebonne (Québec)
J6W 1C8
(450) 964-3103
tdr.terrebonne@videotron.ca



ASSOCIATION POUR LE TRAVAIL DE RUE D'AUTRAY

C.P. 263
Lavaltrie (Québec)
J0K 1H0
(450) 586-0080
latra263@hotmail.com

Travail de Rue Repentigny



TRAVAIL DE RUE REPENTIGNY

10A, boul. Brien, # 20
Repentigny (Québec)
J6A 4R7
(450) 582-1619
trrepentigny@hotmail.com



*Une fleur pour la gentillesse
Un livre pour apprendre des trucs*

TRAVAIL DE RUE « LE PARCOURS »

2952, Chemin Ste-Marie
Mascouche (Québec)
J7K 1N7
(450) 474-1077
tdrmascouche@hotmail.com